



Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 mars 2022

n° 029-22

Objet : *RS - Marchés de services sociaux relatif au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) - Résiliation pour motif d'intérêt général du lot 4 relatif à l'intermédiation et aux relations avec les entreprises*

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	Christophe Pierreton
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Corinne Charles - Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoza
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldophe</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Marcel Ferrari
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	Thierry Tournier
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 mars 2022

délibération n° 029-22

objet **RS - Marchés de services sociaux relatif au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) - Résiliation pour motif d'intérêt général du lot 4 relatif à l'intermédiation et aux relations avec les entreprises**

Philippe Gamen en l'absence de Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne, rappelle que le Bureau du 4 mars 2021 a approuvé l'attribution de trois marchés relatifs à la mise en place d'actions adaptées aux participants du PLIE, dont le lot 4 relatif à l'intermédiation et aux relations avec les entreprises attribué à PASS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce marché a été conclu pour une période allant du 15 mars au 31 décembre 2021, puis a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2022.

Toutefois, compte tenu des difficultés techniques rencontrées pour proposer un effectif régulier et conséquent de participants du PLIE sur la prestation, la structuration de l'offre telle que proposée par PASS, c'est-à-dire des sessions collectives avec 8 à 10 participants en préalable à du suivi individuel des personnes vers et dans l'emploi, n'est pas réalisable compte tenu d'un contexte favorable à la reprise économique et à l'emploi. Ainsi, malgré la mobilisation des référents de parcours pour identifier et orienter le public répondant aux objectifs de la prestation vers PASS, il apparaît que les personnes qui auraient pu être concernées sont déjà en situation d'emploi.

Il est donc proposé de procéder à la résiliation du marché F21006 pour motif d'intérêt général, ainsi que le permet l'article 14.1 du cahier des clauses administratives particulières, pièce contractuelle.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du marché, le titulaire du marché percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant un pourcentage de 3 % sur le montant total du forfait annuel 2022 auquel sera soustrait le montant des prestations admises au titre du 1^{er} trimestre 2022. Pour information, les prestations admises pour le 1^{er} trimestre représentent 3 701 € HT au maximum.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau prise de décision relative à la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la résiliation pour motif d'intérêt général du marché F21006,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la lettre de résiliation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **029-22**

Objet de l'acte : RS - Marchés de services sociaux relatif au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) - Résiliation pour motif d'intérêt général du lot 4 relatif à l'intermédiation et aux relations avec les entreprises

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H27014H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27014H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022